

**FINEXSI**  
**Olivier PERONNET**  
14 rue de Bassano  
75116 PARIS

**ERNST&YOUNG ET AUTRES**  
**Jean-François GINIES**  
1 /2 place des Saisons  
92400 COURBEVOIE

## **DASSAULT SYSTEMES**

Société anonyme au capital de 128.182.038,50 €  
10 rue Marcel Dassault  
78140 Vélizy Villacoublay

### **Transformation de Société Anonyme en Société Européenne**

\*\*\*

### **Rapport des commissaires à la transformation**

*Ordonnance de Monsieur le Président  
du Tribunal de Commerce de Versailles  
en date du 12 février 2015*

**Rapport des commissaires à la transformation  
sur la transformation de la société DASSAULT SYSTEMES  
en société européenne**

A l'attention des actionnaires,

En exécution de la mission de commissaires à la transformation qui nous a été confiée par Ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Versailles en date du 12 février 2015 concernant la transformation de la société DASSAULT SYSTEMES SA en société européenne ou *Societas Europaea*, nous avons établi le présent rapport prévu par les dispositions de l'article 37 du Règlement CE n°2157/2001 du Conseil en date du 8 octobre 2001 relatif au statut de la société européenne et de l'article L. 225-245-1 du Code de commerce.

Cette opération a été arrêtée par votre Conseil d'Administration réuni le 20 mars 2015 sous la condition de son approbation par votre assemblée.

Nous avons établi le présent rapport en vue de nous prononcer sur le montant de l'actif net de votre société par rapport au capital social augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que le montant de l'actif net est au moins équivalent au montant du capital social augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle, sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination du montant de l'actif net, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Sur la base de nos travaux, à la date de notre rapport, nous attestons que le montant de l'actif net est au moins équivalent au montant du capital social augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

A Paris, le 10 avril 2015

Les commissaires à la transformation

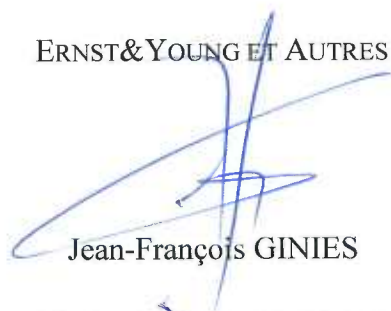
FINEXSI



Olivier PERONNET

Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie  
régionale de Paris

ERNST&YOUNG ET AUTRES



Jean-François GINIES

Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie  
régionale de Versailles